

<http://gec.venissieux.org/Compte-administratif-2018-709>



Compte administratif 2018.

- Lettre des élus -



Publication date: mercredi 10 juillet 2019

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux - Tous droits

réservés

Le compte administratif est, chaque année, l'occasion de faire le point avec les Vénissiens, sur l'avancement de notre mandat. La réponse que nous apportons aux besoins de la population est évidemment liée au contexte économique et social et il existe un lien étroit entre politiques locales et politiques nationales.

La consultation des habitants réalisée en ce début d'année confirme leurs attentes. Sans étonnement, la sécurité arrive en première position. Actions contre les trafics, les violences, mais aussi contre les incivilités, la ville fait beaucoup. Comme la sécurité est une compétence de l'État, nous avons fait le calcul qu'en France il y a 29 policiers pour 10 000 habitants, ce qui devrait en faire près de 300 au commissariat de Vénissieux. Nous n'en avons que la moitié ! Alors faut-il compenser au niveau communal ou faut-il interroger la politique de sécurité publique ?

Après la sécurité, la priorité budgétaire des Vénissiens est l'école. Cela tombe bien, c'est notre premier poste de dépense et en forte augmentation avec les créations de classes. Mais notre action se fait dans un contexte de profondes inégalités nationales. Les études montrent qu'un collégien de quartier populaire coûte moins cher à l'État qu'un collégien de quartier aisé de centre-ville. Beaucoup de projets avec les élèves ne seraient pas possible sans l'aide de la Ville, le risque est que la croissance des crédits éducatifs de la politique de la ville se substitue aux crédits de l'Éducation nationale.

De même, dans cette consultation, les Vénissiens nous disent que les tarifs des services sont adaptés, sauf pour les tarifs sportifs. Pour beaucoup de familles, le prix d'une licence sportive est trop élevé, surtout quand on a plusieurs enfants à inscrire. C'est pourquoi nous avons intégré le soutien aux licences sportives dans nos aides sociales facultatives, reste qu'on ne peut pas demander aux communes d'assurer seules le droit au sport alors même que tant d'argent est capté par les médias et que les milliards du sport vont d'abord au sport professionnel, à l'élite.

Ce qui est en jeu, ce sont les moyens de la commune qui sont majoritairement constitués de dotations de l'État et de compensations fiscales avec une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en forte diminution. La DGF avait été créée pour remplacer une ressource fiscale, la taxe sur les salaires, qui avait deux avantages, elle reposait sur le développement économique et était progressive, donc plus juste. La DGF n'est pas du tout un cadeau, mais une compensation de ce que l'État a pris aux communes, certes il y a longtemps. Il y a fort à craindre que les compensations promises par l'État, après suppression de la Taxe d'Habitation, subissent le même sort et soient dans quelques années diminuées, privant encore plus les communes de moyens.

La Dotation de Solidarité Urbaine organise la solidarité nationale en faveur des communes qui en ont le plus besoin. Elle augmente à Vénissieux, ce qui est légitime à cause de l'aggravation des inégalités. Mais DGF et DSU n'ont pas vocation à se compenser comme le prétendent les oppositions LREM et Républicains qui oeuvrent avec le gouvernement pour la réduction des budgets des communes, au détriment des besoins des populations.